



Facture
Réf. : FA20240108

Réf. client : mise en conformité Jemeppe

Date facturation : 20/06/2024

Date échéance : 21/06/2024

Code client : CL00255

Réf. proposition commerciale : PR2403-0529 / 06/03/2024

Émetteur:

Adressé à:

FM Product

Rue d'Emines 64
5080 Rhisnes

Tél.: +32 484 27 61 06
Email: info@fmproduct.be
Web: www.fmproduct.be

NEW MTB SRL

Rue Altiero spinelli 4
1400 Nivelles
Numéro TVA: BE.0752.990.808

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
-Modification / Adaptation du tableau électrique	0%	4 755,00	1	4 755,00
-Remplacement d'un câble souple non réglementaire par du câble rigide				
-Raccordement des terres dans le coffret électrique				
-Fixation du câble/tube pendant				
-Tubage pour protection VOB				
-Fixation / Placement d'une boîte de dérivation sur câblage existant				
Remarque Le changement des luminaires TL du magasin me semble nécessaire en raison de leur vétusté, il se pourrait qu'ils soient refusé en cas de réception électrique car les connexions aux bornes des tubes ne sont pas protégée pas du matériel adéquat.	0%	0,00	1	0,00
Attention : dans le cas ou de nouvelles infractions seraient constatées lors de la réalisations des plans, la correction de ces dernières sera facturée en supplément ou fera l'objet d'un nouveau devis à votre convenance.	0%	0,00	1	0,00
Auto - « TVA AUTOLIQUIDATION. En l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client est présumé reconnaître qu'il est un assujetti tenu de déposer des déclarations périodiques. Si cette condition n'est	0%	0,00	1	0,00
Attention sans -Mise aux plans installation tertiaire + facteurs d'influences externes - Repérage installation tertiaire -t. Réception de l'installation électrique tertiaire par un organisme agréé en présence d'un technicien <u>Il est impossible d'avoir la nouvelle réception et FM Product ne peut être responsable en cas de problème soit techniques ou administratifs</u>	0%	0,00	1	0,00

